



3120000 Commission paritaire des grands magasins

Prime annuelle	1
Prime de Noël.....	1
Complément de pécule de vacances	2
Ecocheques.....	2
Sursalaires	2
Supplément pour certaines prestations de travail effectuées dans les dépôts	2
Prime ou compensations supplémentaires et autres pour le travail de nuit pour des activités de e-commerce	2
Intervention garde d'enfant.....	2
Frais de déplacement des travailleurs	3
Indemnité de vélo	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>.

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime annuelle

CCT du 3 juillet 2017 (140.983)

Sectorakkoord voor 2017 – 2018

Point A point 1 et point 3 et point N.

Durée de validité: 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

CCT du 4 septembre 2017 (142.009)

Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord Sectoriel 2005 – 2006

Tous les articles.

Durée de validité :1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 septembre 2017 (142.010)

Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord Sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité :1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Prime de Noël

CCT du 27 août 2007 (84.904)

Prime de Noël

Tous les articles.

Durée de validité :1^{er} juillet 2007 pour une durée indéterminée.



Complément de pécule de vacances

CCT du 21^o septembre 2015 (130.053)

Absences

Chapitres 1, 4 (point 2a et 2b) et chapitre 8.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Ecocheques

CCT du 3 juillet 2017 (140.983)

Sectorakkoord voor 2017 – 2018

Point A point 2 et point N.

Durée de validité: 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

CCT du 4 septembre 2017 (142.013)

Eco chèques

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Sursalaires

CCT du 5 novembre 2002 (64.933)

Sursalaires et primes

Art. 1, 2, 4 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Supplément pour certaines prestations de travail effectuées dans les dépôts

CCT du 5 novembre 2002 (64.933)

Sursalaires et primes

Art. 1, 3 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Prime ou compensations supplémentaires et autres pour le travail de nuit pour des activités de e-commerce

CCT du 14 janvier 2016 (131.111)

L'introduction de travail de nuit pour des activités e-commerce

Art.1, 8 et 12.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Intervention garde d'enfant

CCT du 3 juillet 2017 (140.983)

Sectorakkoord voor 2017 – 2018

Point F point 2 et point N.

Durée de validité: 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.



CCT du 27 mars 2018 (145.861)

Emploi et la formation des groupes à risque

Art. 1, 4 et 9.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Frais de déplacement des travailleurs

CCT du 19 février 2014 (122.055)

Frais de déplacement des travailleurs

Tous les articles + annexes

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Indemnité de vélo

CCT du 19 février 2014 (122.055)

Frais de déplacement des travailleurs

Article 1, 9 et 11.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.